



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

1^{er} RALLYE NATIONAL DU GARD GT2I
– ALES AGGLOMERATION
V H R S
23 – 24 – 25 Juin 2017

PROGRAMME - HORAIRES

- **Lundi 24 avril 2017** : Parution du règlement
- **Lundi 24 avril 2017 minuit** : Ouverture des engagements
- **Lundi 12 juin 2017** : Clôture des engagements

-Samedi 24 juin 2017 de 8h à 10h : Vérifications des documents :

Salle de Briefing Pole-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues

-Samedi 24 juin 2017 de 8h15 à 10h15 : Vérifications Techniques

Paddock du Pole-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.

-Samedi 24 juin 2017 à partir de 9h : Mise en place du parc de départ

Paddock du Pole-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.

-Samedi 24 juin 2017 à 11h : 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs

Tour de contrôle du Pole-Mécanique Alès –Cévennes

-Samedi 24 juin 2017 à 11h30 : Publication des équipages admis au départ et ordre de départ

Tour de contrôle du Pole-Mécanique Alès –Cévennes.

-Vendredi 23 juin 2017 à 20h : Briefing des ouvriers et véhicules d'encadrements

Pc Course, Tour de contrôle du Pole-Mécanique Alès –Cévennes.

-Samedi 24 juin 2017 à 9h00 Départ de la 1^{ère} étape (après le rallye Moderne)

Avenue Jules GUESDE à Alès

-Samedi 24 juin 2017 à 20h30 : 2^{ème} réunion des Commissaires Sportifs

Tour de contrôle du Pole-Mécanique Alès –Cévennes

-Samedi 24 juin 2017 à 21h30 : Publication des résultats partiels.

Tour de contrôle du Pole-Mécanique Alès –Cévennes ainsi qu'au parc de départ, Avenue Jules Guesde à Alès.

-Dimanche 25 juin 2017 à 9h00 : Départ de la 2^{ème} étape (après le rallye moderne)

-Dimanche 25 juin 2017 à partir de 14h30 : Arrivée Finale Place Gabriel Peri

-Dimanche 25 juin 2017 à 15h15 : 3^{ème} réunion des Commissaires Sportifs,

Tour de contrôle du Pole-Mécanique Alès –Cévennes

Dimanche 25 juin 2017 à 15h15 : Vérification finale au Garage Prades Plan,

22 Avenue Marcel Cachin, à Alès

Dimanche 25 juin 2017 à 16h15 Publication des résultats du rallye et Remise des prix

Avenue Carnot à Alès.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES sise – Pôle Mécanique d'Alès

30520 ST MARTIN DE VALGALGUES – 04 66 55 56 66 – 06 86 67 69 04

organise les 23, 24 et 25 juin 2017 en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Languedoc Roussillon et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 430 en date du 28 Avril 2017

Comité d'Organisation

Bureau ASA Alès

Président	M. Frédéric ROSSEL	Licence n° 3954
Président délégué	M. Samuel TEISSIER	Licence n° 2010
Vice Président	M. Franck SAUMADE	Licence n°172406
Vice Président	M. Yannick TRIBES	Licence n°187790
Secrétaire	Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n° 9549
Secrétaire Adjointe	Mme Audrey JULIAN	Licence n°170779
Trésorier	M. Nicolas BARONI	Licence n°205725
Trésorière Adjointe	Mme Christine VILLALON	Licence n°42397

Ainsi que, les membres du comité directeur : Mme Corinne MASSY, M. Michel AIGUILLON ORTIZ, M. Nicolas BALDIT, M. Vincent BELTOISE, M. David BOULANGER, M. René BRUNET, M. Fabien DARDALHON, M. Jacky DWORACZEK, M. Damien GRAND, M. Jacques MARONCLE, M. Michel MOLINE, M. Vincent RAVEL, M. Michel VEZON, ainsi que Mme Edwige APARICIO, Mme Harmonie LARGUIER et Mme Fabienne ARNOUX et toute l'équipe technique de l'ASA d'Alès

Organisateur technique

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES sise – Pôle Mécanique d'Alès
30520 ST MARTIN DE VALGALGUES – 04 66 56 55 56 66 – 06 86 67 69 04

1.1P.OFFICIELS

Président du Collège des commissaires Sportifs	M. Nahide EMMAN	Licence n° 53564
Membres du Collège des commissaires Sportifs	M.Hervé ORSINI	AMC
Membres du Collège des commissaires Sportifs	M. François MONATH	Licence n°1110
Secrétaire du Collège des commissaires Sportifs	Mme Martine VINCENT	Licence n° 44420
Directeur de Course	M. Robert GALLI	Licence n° 9206
Directeur de Course Adjoint	M. Claude MARY	Licence n° 1622
Adjoint à la direction de course (Pc)	Mme Carmen BELCHI	Licence n°8747
Adjoint à la direction de course (Pc)	M. Evelyne ROL-ALLE	Licence n° 40773
Secrétaire à la Direction de Course (Pc)	Mme Martine VINCENT	Licence n° 44420
Directeur de course adjoint délégué aux épreuves spéciales	M. Nicolas BALDIT	Licence n°192123
Directeur de course adjoint (inter) délégué aux épreuves spéciales	Mme Sylvie MONTET	Licence n°205244
Directeur de course adjoint délégué aux épreuves spéciales	M. Thierry HAMONIC	Licence n°31600
Voiture tricolore	M. Marc HABOUZIT	Licence n°128253
Voiture Autorité	M. Frederic ROSSEL	Licence n°
Voiture Balai	M. Régis VINCENT	Licence n°47545
Commissaire Technique Responsable	M.Michel MOLINE	Licence n°9502
Responsable Chargés des relations avec les concurrents	M. Robert CLOS	Licence n°6055
Médecin responsable	Dr Michel ROMIEU	Licence n° 9031
Chargé de mise en place des moyens	M. David BOULANGER	
Chargé des relations avec la Presse	M. Olivier FOSSAT	Licence n°110338
Responsable de l'accueil des Officiels	Mme Audrey JULIAN	Licence n°170779
Responsable vérifications administratives	Mme Antonia DURAND	Licence n°210470

Responsables Parc assistance	M. Nicolas BARONI	Licence n°205725
Speaker	M. Frederic LOMBARD	

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 24 juin 2017 de 8h à 10h

- Salle de Briefing Pole-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 24 juin 2017 de 8h15 à 10h15

- Paddock du Pole-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au :

1^{er} RALLYE NATIONAL DU GARD – ALES AGGLO – VHRS

doit adresser au secrétariat du rallye :

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES sise - Pôle Mécanique d'Alès
30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 12 juin 2017 Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 15, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 35 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 700€ (x 2)
- 25 € de réduction par membre de l'équipage licenciés à l'Asa d'Alès
- **50€ de réduction aux équipages engagés au Rallye de l'Ardèche 2016**
- **Les engagés au 1^{er} Rallye du Gard Alès Agglomération VHRS 2017 bénéficieront d'une remise de 50€ SUE L'ENGAGEMENT DU RALLYE DE L'ARDECHE VHRS 2017**

Un repas sera offert à tous les équipages le samedi soir au Show Room du Pôle Mécanique

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les catégories suivantes :

- 1. **Catégorie Régularité Historique Sportive** : voitures jusqu'au 31.12 1992. (plus de 25 ans)
(Attention pour une épreuve FIA jusqu'au 31/12/1990)

- 2. **Catégorie Régularité Prestige** : voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière (jusqu'à l'année en cours)
- 3. **Catégorie Régularité Tourisme Classic** : voitures de série en conformité avec leur homologation routière (jusqu'au 31.12.1997 plus de 20 ans)
En doublure d'un rallye de Régularité
 - Un rallye réservé aux véhicules à énergies nouvelles. (**tenir compte de l'autonomie pour le découpage du rallye**)

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à « l'esprit et à l'aspect » de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés ; un extincteur en cours de validité d'une capacité minimum de 2Kg, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

L'organisateur est libre de décider de l'utilisation ou non de compteurs et d'autres équipements électroniques (à préciser).

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au - Pôle Mécanique d'Alès 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES dans les zones définies dans le road book.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de national du Gard-Alès Agglomération représente un parcours de 351,9km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 119,9km.

Les épreuves spéciales sont :

Es 1-3-5 : Cendras – Le Penedis : 19km 500

Es 2- 4 -6 : Ste Cécile d'Andorge : 9km 500

Un repas sera offert à tous les équipages le samedi soir au Show Room du Pôle Mécanique

Es 7 -9 : Branoux les Taillades : 13km 300

Es 8-: Pôle Mécanique GT2I : 4.4km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Ordre des départs : 1 VHC – 2 MODERNE – 3 VHRS. (Haute, Intermédiaire et Basse)

Le départ sera donné dans l'ordre figurant sur la liste des autorités affichée avant le départ.

Les voitures partiront de minute en minute ou de 30 secondes en 30 secondes après le rallye Moderne.

L'ordre de départ restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune
- Chef de poste : Chasuble orange identifiée « chef de poste »
- Directeur de Course : chasuble orange identifiée « directeur de course »

7.5. Zone de régularité

Le nombre de prise de temps intermédiaire est libre, sachant que le premier point ne peut pas être avant le 2 kilomètres minimum.

(Les appareils de chronométrage doivent être synchronisés avec l'horloge parlante entre eux.)

La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité, peut ne pas être celle du road book.

Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallyes VHC et moderne.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt une mise hors course

Tous problèmes pouvant survenir avant le départ du premier concurrent VHRS dans une zone de régularité, le Directeur de Course pourra décider un changement de moyenne qui sera communiqué au contrôle horaire précédent l'épreuve.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt dans une zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège de Commissaires Sportif.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple :

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

Temps idéal : 10mn.

a) Temps réalisé : 9mn. 39sec. = 21 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 10mn. 31sec. = 31 secondes de pénalité.

7.5.1. Zone de régularité non effectuée.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ de l'étape suivante.

Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

7.5.2. Interruption d'une épreuve spéciale.

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler la zone de régularité, aucun classement ne pourra être effectué.

Pour être classé les concurrents doivent pointer **obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de regroupements des parcs de fin d'étape et de fin de rallye.**

7.5.17.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son arrêt. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

7.6. Parc fermé

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation).

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX

De nombreux lots et bon d'achats offerts par notre partenaire GT2I ainsi que 2 engagements au Rallye du Gard VHRS 2018 distribué par tirage au sort entre les équipages autorisés à prendre le départ

La remise des prix se déroulera le dimanche 25 Juin 2017 à 16h30 environ sur le podium d'arrivée Avenue Carnot.